



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Institut régional
d'administration
de Metz**

Conseil d'administration de l'institut régional d'administration de Metz

21 novembre 2022

Procès-verbal

SOMMAIRE

PERSONNALITES PRESENTES A LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022	5
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2022.....	7
1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 SEPTEMBRE 2022	10
2 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2023	12
2.1 Echanges en séance	14
3 BILAN ANNUEL DES DEPASSEMENTS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL	16
3.1 Échanges en séance	16
4 REVALORISATION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÔTEL DU PERSONNEL.....	17
5 REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE L'INSTITUT.....	18
6 CONVENTIONS.....	20
7 BILAN DE SORTIE DE LA 51^E PROMOTION « PIERRE BOURDIEU ».....	21
7.1 Échanges en séance	21
8 PRÉSENTATION DE LA 52E PROMOTION « GAÏA »	23
8.1 Echanges en séance	23
9 INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET NUMÉRIQUE	25
9.1 Echanges en séance	25
10 BILAN DES CTSP 2021-2022 ET PRESENTATION DES CTSP 2022-2023	26
10.1 ECHANGES EN SEANCE.....	26
11 BILAN INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNEL DE LA FORMATION CONTINUE.....	28
11.1 Echanges en séance	28
12 PRESENTATION DU DISPOSITIF « PASSERELLE »	29
12.1 Echanges en séance	29

Questions diverses 29

Personnalités présentes à la séance du 21 novembre 2022

Membres de droit :

- Yann-Gaël Jaffré, chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie, représentant madame la directrice générale de l'administration et de la fonction publique;
- Monsieur Laurent Seyer, directeur des ressources humaines, représentant Monsieur Richard Laganier, recteur académique de région, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités ;

Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Fanny Afonso-Tupet directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines Grand Est (PFRH) – Préfecture de région (SGARE) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée Fabert - Metz.

Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Monsieur Christophe Tourneu, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg (IPAG).

Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :

- Monsieur Bertrand Achard, directeur de l'institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy (INSET).

Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :

- Monsieur Rémy Party – représentant la fédération syndicale unitaire - FSU ;

Membre désigné pour représenter les anciens élèves :

- Madame Delphine Posin, vice-présidente de l'association des anciens élèves des IRA (AAEIRA)

Membres élus par leurs pairs :

- Monsieur Thomas Warlot, formateur, représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Monsieur Pierre Tifine, formateur, doyen de la faculté de droit de Metz, représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation de l'IRA de Metz et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Maryse Bendau-Ouassana, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Pierre Bourdieu » (51e promotion) ;
- Monsieur Jérémy Guillard, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Gaïa » (52e promotion) ;

Sans droit de vote

- Monsieur Dominique Bemer, directeur de l'institut ;
- Madame Carole Skonieczny - adjointe au contrôleur budgétaire régional de l'institut ;

Assistaient en outre à la séance, à l'invitation du président :

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur de la formation initiale ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint de la formation initiale ;
- Madame Emmanuelle Graff, chargée de mission innovation pédagogique, numérique et coopérations internationales ;
- Monsieur Stéphane Miliado, secrétaire général adjoint, chargé de mission « Egalité-diversité » ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

Absents excusés

- Monsieur Laurent Touvet - Préfet de la Moselle ;
- Madame Laetitia Fermaud-Plauche Gillon - Maître de conférences à l'université de Lorraine
Directrice de l'institut de préparation à l'administration générale(IPAG Nancy)
Représentant les personnels enseignants des universités ;
- Madame Brigitte Torlotting, représentant monsieur le président du conseil régional Grand Est ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique - UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT ;
- Madame Jennifer Savajano, assistante à la formation initiale, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Aude Plumeau, sous-directrice de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Ordre du jour du conseil d'administration du 21 novembre 2022

L'ordre du jour portera sur :

- **Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration**
 - 1) Approbation du PV du conseil d'administration du 7 septembre 2022
Rapporteuse Mme Legrand

- **Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration**
 - 2) Adoption du budget initial 2023 - *Rapporteuse Mme Clerc*
 - 3) Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel - *Rapporteuse Mme Clerc*
 - 4) Revalorisation du remboursement des frais d'hôtel du personnel
Rapporteuse Mme Clerc
 - 5) Règlement intérieur du personnel de l'institut - *Rapporteur M. Bemmer*

- **Pour information du conseil d'administration**
 - 6) Conventions : *Rapporteuse Mme Clerc*
 - * de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre du dispositif « passerelle » relative :
 - à la mise en place par les IRA du dispositif « passerelle » ;
 - au financement de la formation continue dispositif « passerelle » proposé par l'IRA de Metz
 - * d'engagement avec la ligue de protection des oiseaux de la Moselle
 - 7) Bilan de sortie de la 51^e promotion – « Pierre Bourdieu » - *Rapporteur F. Le Rest*
 - 8) Présentation de la 52^e promotion – « Gaïa » - *Rapporteur F. Le Rest*
 - 9) Innovation pédagogique et numérique – *Rapporteuse Mme Graff*
 - 10) Bilan des classes « talents » du service public (CTSP) 2021-2022 et présentation des CTSP 2022-2023 - *Rapporteur M. Miliado*
 - 11) Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue
Rapporteuse Mme Durand
 - 12) Présentation du dispositif « passerelle » - *Rapporteuse Mme Gagliano*

- **Questions diverses**

Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration

1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration 7 septembre 2022

Avant de débiter la séance, M. Jaffré souhaite indiquer qu'il représente la directrice générale de l'administration et la fonction publique et qu'il assure également l'intérim de la présidence du conseil d'administration.

M. Jaffré rappelle que des propositions sont actuellement soumis à l'arbitrage du ministre pour la nomination d'un président de ce conseil d'administration.

M. Jaffré indique que Mme Fermaud-Plauche Gillon, directrice de l'IPAG de Nancy a transmis une procuration et demande qui souhaite voter en son nom. M. Rémy Party, représentant la fédération syndicale unitaire - FSU se propose.

M. Jaffré remercie les membres du conseil de leur présence et leur demande de se présenter. Après ce tour de table, Mme Jaffré propose de débiter la séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 septembre est approuvé à l'unanimité.

**Points soumis à l'approbation ou à l'avis du
conseil d'administration**

2 Adoption du budget initial 2023

Le budget 2023 s'établit à un montant de 10 070 K€ de dépenses. Il se caractérise par une augmentation significative des dépenses de personnel en hausse de 290 K€ soit + 4,2 %.

Ces augmentations s'expliquent par le versement d'une indemnité de maintien de rémunération pour les élèves qui avaient qualité d'agents publics en intégrant l'IRA, par des mesures catégorielles applicables au profit des fonctionnaires de catégorie B et par l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

S'agissant du personnel permanent, l'augmentation est contenue et se traduit par une hausse de 1,4 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la maquette a été construite sur la base d'une orientation que le directeur souhaite donner au budget 2023, qualifiée de sobriété budgétaire par analogie avec la sobriété énergétique, avec une trajectoire théorique fixée à - 10 %.

Deux illustrations concrètes pour illustrer les progrès envisageables :

- Le regroupement de la 51^e promotion à l'abbaye des prémontrés à Pont-à-Mousson a coûté, pour l'hôtellerie et la restauration, 20 000 €. Le directeur attend une inflexion significative sur ce type de dépenses.
- Le sujet est comparable pour les séminaires d'intégration qui méritent d'être revus dans leur contenu. Celui de Vittel (septembre 2022) a coûté 30 000 €. Dans le contexte actuel cette somme est jugée trop importante et l'on peut trouver des formules qui n'affectent en rien la qualité de l'évènement.

Les recettes de l'institut sont évaluées à 9 393 K€ avec une baisse de 134 K€. Sur les recettes de l'institut orientées à la baisse, tous les IRA sont mis à contribution à hauteur de 100 000 € pour contribuer à un fonds d'amorçage qui va permettre de commencer le financement du système d'information (SI) commun à tous les IRA.

Compte tenu de ces évolutions et orientations le budget initial est présenté avec montant de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) de 392 K€.

Les questions d'investissement à l'IRA de Metz sont essentiellement ou totalement liées à une préoccupation d'une meilleure maîtrise des flux et des dépenses liées à l'énergie avec des chantiers déjà engagés, parfois importants en terme d'ingénierie (réfection des toitures).

Le projet important de relamping appuyé par l'antenne immobilière des ministères financiers basée à Strasbourg est estimé entre 180 000 et 200 000 €. Ce chantier fera l'objet d'un dossier de demande de financement au titre du plan de relance – date limite début décembre. Le directeur de l'institut qui s'interroge sur le temps de retour sur investissement d'une telle opération, conditionne le démarrage de ce chantier à l'obtention d'un financement externe. Dans le cas contraire, le projet sera abandonné.

Le budget initial 2023 est présenté avec un déficit à 678 K€.

Les recettes sont en baisse de 9393 K€.

Mme Clerc complète la présentation de M. Bemer.

Des dépenses de fonctionnement en net recul

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 1 665 K€ et subissent une chute de 148 K€, soit une baisse de 10 % par rapport au BR 2-2022, hors versements au titre des classes Talents du service public.

Les postes de dépenses impactés concernent principalement les moyens généraux (- 92 K€): les cadeaux et les frais de réceptions sont réduits de 30 K€, les produits d'entretien minorés de 14 K€ et celui du nettoyage de 11 K€.

En 2022, les achats liés aux contraintes sanitaires pour la gestion de la COVID-19 ont permis de constituer un stock suffisant.

Des dépenses d'investissement réduites et ciblées

Les réparations des bâtiments subissent une diminution de 60 K€. Les différentes rénovations menées ces dernières années ont permis de mettre à niveau une grande partie des locaux.

Des recettes en net recul

La prévision des recettes 2023 fait apparaître une nette réduction de 122 K€ par rapport au BR 2-2022.

Les crédits alloués par la DGAFP au titre de la subvention pour charges de service public pour l'année 2023 sont en baisse de 125 K€ et représentent 8 222 K€. Il convient de rappeler qu'une dotation exceptionnelle de 250 K€ avait été attribuée à l'institut en 2022.

Le dispositif passerelle mis en place au 1er septembre 2022 génère quant à lui une recette de 90 K€ contre 100 K€ en 2022.

Le budget initial 2023 est présenté avec un solde déficitaire de 678 K€.

Le niveau de fonds de roulement au terme de l'exécution budgétaire 2022 est légèrement supérieur au montant de 1 445 K€ inscrit au BR n°2-2022.

Les niveaux prévisionnels de fonds de roulement et de trésorerie, permettraient d'atteindre 33 jours de fonctionnement.

Intervention du contrôleur budgétaire :

Situation budgétaire :

Le déficit budgétaire s'accroît à l'occasion du BI 2023 par rapport au dernier BR 2022, en raison d'une diminution des recettes 2,5 fois plus élevée que celle des dépenses.

La hausse des dépenses est portée exclusivement par l'enveloppe de personnel, les crédits de fonctionnement et d'investissement affichant une baisse.

La diminution des recettes est liée à celles de autres financements Etat et autres financements publics, et plus à la marge à la SCSP.

La conjugaison de ces évolutions entraîne un prélèvement sur la trésorerie à hauteur du déficit budgétaire ; la trésorerie diminue ainsi de 46% par rapport au BR2-2022, son niveau prévisionnel correspond à 30 jours de fonctionnement (contre 54 jours au BR2), soit un seuil tout juste conforme aux attendus. Sur les quatre derniers exercices, il s'agit du niveau le plus faible prévu par l'IRA.

En tenant compte des restes à payer et en l'absence d'autres opérations pluriannuelles, la soutenabilité pluriannuelle n'est pas assurée, car correspondant à moins 28 jours de fonctionnement.

Dans une perspective infra-annuelle, le niveau de trésorerie le plus bas constaté correspond à 17 jours de fonctionnement.

Situation patrimoniale :

Le déficit comptable s'accroît corrélativement à l'augmentation des charges conjuguée à la diminution des produits. Cette évolution entraîne l'accentuation de l'IAF. L'IAF conjuguée à un niveau assez soutenu d'investissements sans couverture par des financements externes de l'actif entraîne un prélèvement sur le FDR, qui diminue de 47% par rapport au BR2.

Le FDR demeure à un niveau tout juste conforme aux attendus, soit 28 jours de dépenses de fonctionnement (56 jours au BR2).

Avis du contrôleur budgétaire régional sur la soutenabilité financière :

Annuelle: situation tout juste conforme aux attendus au regard des niveaux de trésorerie et de FDR prévus en 2023.

Infra annuelle : situation viable, au regard des niveaux de trésorerie à fin de mois sur toute l'année 2023, avec une tension constatée sur septembre (17 jours de fonctionnement).

Pluriannuel : avis réservé en raison d'un niveau de trésorerie négatif, ne permettant pas la couverture des engagements pris.

Conclusion :

Avis favorable avec une réserve portant sur la soutenabilité pluriannuelle.

PM : la prévision d'exécution étant plus favorable que le BR2, les niveaux de trésorerie et de FDR en atterrissage devraient être plus élevés, soit respectivement 34 et 35 jours de fonctionnement (-23j sur la trésorerie pluriannuelle).

2.1 Echanges en séance

M. Jaffré indique que la subvention DGAFP est ventilée entre les cinq établissements, à l'issue d'un travail collectif avec les directeurs. Effectivement, par rapport à l'année 2022 pour l'IRA de Metz on constate une part de la subvention qui est inférieure, mais qui en réalité est supérieure à la clé de répartition historique.

La subvention globale des IRA a augmenté pour compenser les mesures catégorielles qui ont été citées.

L'IRA de Metz a réussi à atteindre les objectifs du contrat d'objectifs et de performances pour arriver à fonds de roulement à hauteur de 60 jours, la tutelle ne peut que saluer le travail qui est fait pour échafauder un projet de budget équilibré, prudent et avec le souci de l'efficacité de la dépense mais également de recherche d'autres financements.

M. Warlot fait part de ses remarques. Une subvention pour charge de service public qui est en baisse avec des charges incompressibles de l'établissement qui elles sont en hausse. Ce constat inquiète quant à l'avenir budgétaire ; il se traduit en effet par un fonds de roulement relativement bas, une capacité d'auto-financement fortement dégradée et une trésorerie faible. La subvention de la tutelle devra être versée dans les premières semaines de février pour que l'établissement ne se trouve pas avec des difficultés financières.

Une crainte également sur les années futures. Pas de difficultés sur l'année 2023 mais pour les années suivantes car si la subvention pour charge de service public n'est pas réévaluée, on irait vers de graves difficultés financières qui nécessiteraient des appels au fonds de roulement qui est déjà relativement bas.

Investissement : interrogation sur le relamping.

Travaux de toiture : priorité à ce type de travaux tant que le fonds de roulement est au plus haut.

M. Bemer indique que les investissements seront hiérarchisés en fonction des marges de manœuvre budgétaires mais aussi pour intégrer la question de l'éligibilité (ou de la non éligibilité) de ces opérations aux différents appels à projets.

Par contre, la rénovation du restaurant administratif est identifiée comme une priorité compte tenu du caractère vieillissant voire obsolète des équipements électriques et électroménagers.

Le poids de dépenses de personnel est un facteur non maîtrisable.

Le directeur insiste sur la nécessité d'une vraie réflexion et d'une approche globale en matière d'économies. Il encourage les membres du CA et les effectifs permanents de l'IRA à rentrer dans une logique de dépenses raisonnées. En outre, en ce qui concerne le fonds de roulement, si notre subvention nous arrive avec deux mois de retard nous serions dans l'incapacité d'assurer les salaires.

M. Jaffré indique que la subvention sera versée dans les temps pour ne pas mettre en difficulté l'établissement.

Cécile Marquet indique que dans le rapport de l'assemblée nationale annexé au PLF 2023 sur la fonction publique, suite à l'audition des directeurs d'IRA, la rédactrice préconise le renforcement des équipes de tous les IRA, est ce que cela est prévu pour 2023 ?

M. Jaffré indique les ETP seront maintenus en l'état. Pour le moment pas de renforcement des équipes.

Les tableaux 1, 2, 4 et 6 sont adoptés par 13 voies « Pour » et 2 « abstention ».

3 Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel

Comme prévu dans la délibération du conseil d'administration du 22 novembre 2016, l'autorisation de dépassement accordée jusqu'en 2022 est assortie de la présentation d'un bilan annuel.

Au titre de l'année 2022, neuf nuitées sont concernées par le dépassement des seuils de remboursement des frais de mission du personnel, au profit de six agents.

3.1 Échanges en séance

M. Party demande dans quelle zone géographique concerne les dépassements.

M. Bemer indique que les dépassements sont essentiellement en Ile de France (lieu de stage des élèves). Pour le directeur, cet axe de dépense, modeste en terme de demandes de dérogation instruites, apparaît comme totalement maîtrisé.

Le bilan annuel des dépassements est approuvé à l'unanimité.

4 Revalorisation du remboursement des frais d'hôtel du personnel

France Métropolitaine

Commune	Montant ¹	Taux majoré de	Montant selon tarif en vigueur
Commune de Paris	130 €	+ 20 %	156 €
Commune de la métropole du Grand Paris	120 €	+ 15 %	138 €
Grandes villes (plus de 200 000 habitants)	110 €	+ 20 %	132 €
Taux de base	90 €	+ 10 %	99 €

Ce point est approuvé à l'unanimité.

5 Règlement intérieur du personnel de l'institut

L'article 11 du décret N° 2019-86 prévoit que le directeur établit le règlement intérieur. Celui-ci est soumis à l'avis du conseil d'administration et approuvé par le ministre chargé de la fonction publique.

Par décision du 25/09/2019 le conseil d'administration avait adopté 3 règlements intérieurs :

- Le premier relatif au fonctionnement de l'établissement ;
- Le second, concernant les élèves, relatif à l'organisation de la formation ;
- Le troisième destiné aux élèves des classes préparatoires intégrées.

La version initiale du règlement intérieur relatif au personnel de l'institut traitait uniquement des régimes horaires et des cycles de travail. L'élaboration d'une version complétée et consolidée est apparue nécessaire notamment pour poser le cadre de la mise en œuvre du télétravail au sein de l'établissement.

Le règlement intérieur a été validé comité technique du 26 octobre 2022.

Prochains projets :

- Plan de continuité des activités ;
- Elaboration PSSI

Les membres du conseil prononcent à l'unanimité un avis favorable pour le règlement intérieur du personnel de l'institut.

Points pour information du conseil d'administration

6 Conventions

Les conventions sont présentées aux membres du CA.

Conventions de partenariats avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) dans le cadre du dispositif « passerelle » :

- Convention relative à la mise en place par les IRA du parcours passerelle prévoit les modalités de cette formation d'adaptation à l'emploi au profit de personnels titulaires du MENJ prises pour une durée de cinq années ;
- Convention relative au financement de la formation continue du parcours passerelle par l'IRA de Metz définit le cadre et le cahier des charges. Elle prévoit que le montant versé à l'IRA de Metz est fixé à 100 000 € en 2022 ;
- 19 stagiaires sont accueillis à l'IRA de Metz à compter de septembre 2022. Le coût de la formation par stagiaire est établi à 4 000 €.

Convention d'engagement pour un refuge de la ligue de protection des oiseaux de la Moselle.

7 Bilan de sortie de la 51^e promotion « Pierre Bourdieu »

Une promotion de 87 élèves : 46 issus du concours externe, 34 du concours interne et 7 du 3^e concours. 86 élèves ont achevé leur première période probatoire et 1 élève a démissionné après avoir réussi un autre concours.

86 élèves ont passé les épreuves du classement et 84 ont été classés :

- Administration centrale : 28
- Administration scolaire et universitaire : 44
- Administration territoriale de l'État : 15

On constate une large prééminence de l'offre de postes en administration scolaire et universitaire.

La répartition géographique limite les déséquilibres.

Le Grand Est est convenablement doté malgré des disparités internes

Les pré-affectations sont toujours majoritairement franciliennes mais plus conformes aux aspirations des élèves que précédemment.

Le programme de regroupement fonctionne.

7.1 Échanges en séance

Mme Bendau-Ouassana confirme l'existence d'une véritable cohésion entre les élèves de la promotion « Pierre Bourdieu ». Le séminaire d'intégration permet de tisser des liens et renforce l'esprit de groupe.

La formation est très intense avec différents projets à mener.

Elle évoque l'intérêt d'un retour à une formation de 8 mois avec stage.

Une appréhension au moment du choix des postes, mais tout le monde est globalement soulagé d'avoir un poste qui lui correspond.

M. Jaffré indique qu'une communication est en cours de rédaction concernant l'attractivité de la fonction publique. Mme Bendau-Ouassana évoque ensuite le sujet de l'attractivité des postes au sein de la fonction publique.

Mme Bendau-Ouassana observe qu'il existe un réseau d'entraide entre les élèves issus de l'univers ASU. La phase de contextualisation d'une semaine pourrait être consacrée plutôt à la pratique des outils « métiers » utilisés au sein des EPLE et également dans les autres ministères.

M. Jaffré indique que la DGAFP a réalisé une évaluation entre les ministères, les IRA et le retour des élèves sur une évolution de la scolarité comme la réintroduction d'un stage et les périodes probatoires. Ces hypothèses ont été travaillées et sont soumises à l'arbitrage du ministre et de son cabinet.

M. Bemer indique que dans les entretiens réalisés du 8^e mois, il a échangé avec beaucoup de gestionnaires et leur N+1. Les remarques récurrentes sont les questions des identifiants et des codes d'accès aux différents outils qui tardent à venir. Les élèves sont affectés au 1^{er} septembre, le chef

d'établissement et les collègues ont des attentes et c'est la période où le rectorat programme les modules de formations, il y a là un réel conflit d'agenda et une source de tensions. Effectivement la période de contextualisation pourrait être consacrée à la préparation des élèves avec les outils métiers dans les ministères.

Mme Marquet indique qu'habituellement, l'institut avait un peu plus de postes que d'élèves, la 51^e promotion n'a pas eu de surplus. Nous constatons que cette situation entraîne du stress pour les élèves. Est-ce pour la 52^e promotion, les postes seront à nouveau légèrement en surnombre afin que les derniers du classement aient quand même la possibilité de choisir ?

M. Jaffré indique que le nombre de postes est liés aux besoins des ministères. Il arrive que parfois il y ait le même nombre de postes que d'élèves.

Concernant la réforme de la scolarité, Mme Marquet indique à M. Jaffré que tout semblait aller vers une réforme de la scolarité au 1^{er} janvier 2024, sans promotion recrutée en septembre 2023. Il n'y a plus de nouvelles de ce projet et les dates d'ouverture du concours pour la promotion de septembre 2023 viennent d'être diffusées. Peut-il nous en dire davantage sur ce sujet.

M. Jaffré indique que les propositions d'évolutions de la formation initiale s'inscrivent dans un agenda politique indirectement liés à la réforme de l'INSP. Selon lui, à ce stade, nous continuons d'agir en circonstance normale, y compris pour organiser une promotion en septembre. Si les arbitrages arrivent pour une rentrée en janvier 2024, on sera capable de réajuster pour reporter une entrée en formation à cette date avec une promotion sous un autre format, si possible celui que nous imaginons.

8 Présentation de la 52e promotion « Gaïa »

Constituée de 72 lauréats des concours, elle se trouve dès la rentrée en sous-effectif de 5 personnes.

7 auditeurs du cycle international des IRA sont néanmoins venus renforcer l'effectif, en provenance du Bénin, du Burundi, du Cameroun, des Comores, d'Haïti pour deux d'entre eux et du Sénégal.

Avec un recrutement incomplet, la question de l'attractivité des IRA se trouve à nouveau posée.

La promotion est diplômée et principalement francilienne. Elle est nettement féminisée, la proportion de femmes atteignant même 80 % des lauréats du concours interne.

L'âge moyen se situe à 32 ans (de 23 ans à 53 ans).

8.1 Echanges en séance

M. Guillard indique que les élèves de la 52^e promotion sont en adéquation avec les remarques des élèves de la 51^e promotion. Le séminaire est très important et la formation très intense. Au quotidien une réelle fatigue s'installe. Elle est liée à une première phase de tronc commun, le RCA et le mémoire de professionnalisation à mener de front.

Concernant les cours, des intervenants avec une certaine hétérogénéité dans la qualité des interventions. Une volonté d'avoir des interventions pratiques et des retours d'expérience très importants pour découvrir l'ensemble des univers.

M. Warlot remarque que depuis la réforme du concours on constate une baisse des candidatures au concours interne. Effectivement, l'harmonisation des épreuves aurait dû permettre aux candidats du concours interne d'être plutôt favorisés par rapport aux candidats externes avec l'introduction d'un cas pratique. Le fait qu'il y ait un rattrapage au niveau du régime indemnitaire devrait favoriser les candidatures des élèves internes. Il intervient dans la classe « talents » où il prépare les candidats du concours externe et 3^e concours mais aussi en formation continue pour la préparation du concours interne. Il confirme une remontée d'inquiétude des candidats internes sur le QCM.

M. Jaffré indique qu'il y a déjà eu des aménagements et ajustement du QCM. Des mécaniques de pondération ont été mis en place et la question du traitement. Un projet inter-IRA est en construction pour une préparation aux concours pour les internes.

M. Bemer confirme ce projet inter IRA. Il rappelle que l'IRA de Metz propose déjà une formation au concours interne.

M. Le Rest indique que la promotion « Gaïa » est en sous nombre en dépit des 3 listes complémentaires (une par concours). La promotion n'est pas complète, aujourd'hui la promotion est constituée de 72 élèves, alors que 77 postes étaient proposés.

M. Seyer indique qu'il y a une crise de recrutement dans les 3 fonctions publiques. Ceci est un sujet sociétal sur l'attractivité de la fonction publique. Les plus jeunes ne sont pas intéressés de s'inscrire sur une durée très importante. Ils n'ont pas d'idée de la multiplicité des métiers dans la fonction publique

Mme Afonso-Tupet indique qu'effectivement, les jeunes générations ne connaissent pas les métiers et carrières dans la fonction publique. Il serait important de communiquer sur le sujet bien plus tôt dans les parcours scolaires.

M. Tournu indique que lorsque les étudiants sont en recherche d'un métier, l'information donnée au sein de l'université est qu'aujourd'hui on ne reste plus dans le schéma d'un poste pour la vie. Les étudiants pensent que choisir la fonction publique les figeront dans un poste sans possibilité de changement. Il est essentiel de communiquer sur la diversité des métiers, l'évolution de la fonction publique et sur l'engagement citoyen.

M. Bemer constate qu'il existe sans doute des facteurs sociologiques, difficiles à mesurer, dans ce constat. Il évoque le récent déplacement des CTSP une journée à l'ENFIP à Noisiel et à l'END à Tourcoing. Cette journée de communication extrêmement bien faite a permis aux élèves de CTSP de découvrir les différents métiers. Ils en sont repartis motivés et convaincus que les concours d'inspecteur des finances publiques et d'inspecteur des douanes étaient à leur portée et répondaient à leurs aspirations.

M. Jaffré indique que la réflexion sur l'attractivité dans la fonction publique est actuellement un des enjeux pour l'avenir de la fonction publique.

9 Innovation pédagogique et numérique

Les trois e-formations (fondamentaux de la rédaction administrative, fondamentaux du droit administratif et initiation à la légistique) ont été mises en ligne au deuxième trimestre 2022 sur la plateforme de l'IRA et sur la plateforme interministérielle Mentor.

Pour la formation initiale, l'utilisation des deux modules de formations « rédaction administrative » et « légistique » ont permis de mettre en œuvre des classes inversées.

Présentation en 2021 de la modalité de la classe renversée à des formateurs (en séance, les élèves sont en position de conception du cours). Cela a amené l'IRA à co-construire un nouveau format d'intervention qui sera testé début décembre.

Concernant Mentor, l'IRA diffuse l'offre aussi bien aux personnels permanents qu'aux élèves de formation initiale tuteurs d'élèves de la CTSP ou aux stagiaires du dispositif Passerelle

9.1 Echanges en séance

M. Jaffré indique que le programme « Mentor » répond à l'objectif du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie. Tous les ministères ont demandé de rejoindre très vite la plate-forme interministérielle qui permet une mutualisation des ressources. L'IRA de Metz prend toute sa place dans ce projet.

10 Bilan des CTSP 2021-2022 et présentation des CTSP 2022-2023

Bilan de la scolarité 2021-2022 : encourageant et prometteur.

Un partenariat a été initié par l'IRA de Metz, depuis février 2021, avec les universités de Lorraine et les IPAG de Paris-Est Créteil et de Strasbourg, ainsi qu'avec plusieurs écoles du service public (Ecole nationale des finances publiques – ENFiP, Ecole nationale des douanes - END, Centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT).

Ce partenariat a permis de recruter 73 élèves en 2021, pour un objectif de 70 élèves.

Ce dispositif prépare tous les élèves à quatre concours administratifs de catégorie A : concours de l'IRA, d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes et d'attaché territorial.

Des résultats encourageants :

- 49 élèves ont été admissibles et 31 élèves ont été admis à un concours administration ;
- 26 élèves ont une sortie positive à l'issue de la scolarité puisque plusieurs élèves ont réussi au moins deux concours.
- Taux d'admissibilité 70 %, taux de réussite à l'oral de 63 %, avec un taux d'admission 44 %.
- Deux élèves ont obtenu un contrat de travail dans l'administration, depuis janvier 2022.

Présentation des CTSP 2022-2023 : un recrutement des élèves des classes Talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est, en augmentation par rapport à la précédente scolarité.

79 élèves en 2022, pour un objectif de 90 élèves.

Dans le cadre de son développement sur le Grand Est, l'IRA de Metz a engagé un partenariat avec la classe « Talents » de la faculté de droit de Mulhouse, depuis juin 2022.

10.1 Echanges en séance

Delphine Posin remercie, au nom de l'association des anciens élèves de pouvoir siéger au conseil d'administration de l'IRA.

L'AAEIRA a pour but de fournir aux anciens élèves un espace de communication et d'expression à des fins professionnelles, de recherche et de loisirs". L'objectif visé : permettre à tous les membres de la communauté IRA de se rassembler et de créer leur propre réseau d'échange et de solidarité (1200 adhérents – 3200 personnes membres du compte facebook) mais aussi informer et accompagner les élèves à toutes les étapes-clés de leur formation, et renforcer les liens entre anciens et actuels élèves des IRA (mentorat du principalat).

Deux fois par mois, l'association fait parvenir par courriel à ses adhérents différentes offres de postes.

A noter l'existence d'un partenariat triennal avec l'agence publique Expertise France (EF), acteur interministériel de la coopération technique internationale et filiale du groupe Agence française de développement (AFD).

Les prépa-talents sont un enjeu qui tiennent à cœur de l'association qui peut proposer son aide pour tuteurs et lieux de stage.

Egalité des chances : trois partenaires majeurs de l'AAEIRA, qui contribuent à améliorer l'égalité des chances pour l'accès aux concours de la fonction publique : Vertus et Talents, La Cordée et des Territoires aux Grandes Ecoles !

M. Bemer indique l'importance des réseaux professionnels, administratifs et les terrains de stage. Concernant le recrutement des CTSP de l'institut, un travail de communication est fait tout au long de l'année et renforcé lors de la période de recrutement.

L'aide de l'association est bien entendu la bienvenue.

T. Warlot souligne et félicite le travail de l'institut pour la mise en place de ce dispositif. La communication, le partenariat avec les écoles du service public, les IPAG et l'université Lorraine ont contribué à ce succès.

A quand les classes « Talents Champagne-Ardennes » ?

11 Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue

Un bilan intermédiaire non consolidé arrêté à fin octobre 2022 est présenté :

Activité de formation continue organisées en deux axes :

- des formations interministérielles organisées en partenariat avec les plateformes d'appui aux ressources humaines (PFRH) du ressort de l'IRA (Grand-Est, Ile-de-France, La Réunion et Mayotte) ;
- des formations dites « en intra », c'est-à-dire des formations organisées par l'IRA à la demande des services et administrations, dans laquelle est intégré le dispositif « Passerelle ».
- Un volume d'activité globale stable par rapport à 2021 auquel s'ajoute le déploiement récent du dispositif « Passerelle ».
- Un parfait équilibre et un retour plus important en présentiel.
- Un partenariat avec les PFRH toujours dynamique.
- Un budget recettes - dépenses excédentaire
- Deux nouveautés : le dispositif passerelle et la prépa interne des IRA

11.1 Echanges en séance

Mme. Afonso-Tupet informe d'une excellente collaboration entre la PFRH Grand Est et l'IRA.

Le directeur remercie Mme Durand et son équipe.

12 Présentation du dispositif « Passerelle »

Depuis le 12 septembre 2022, l'IRA de Metz accueille 19 stagiaires du dispositif « passerelle » issus des académies du Grand Est, de Paris, Versailles, La Réunion et Mayotte.

Il s'adresse aux personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues scolaires, s'inscrivant dans un parcours de reconversion.

Le dispositif se déroule en deux phases sur le site de l'IRA : du 12 septembre au 10 novembre 2022 et du 23 janvier au 4 février 2023.

Points susceptibles d'être améliorés : le calendrier, le respect des délais de sélection et la communication avec les différents rectorats.

12.1 Echanges en séance

M. Seyer invite tous les autres ministères à développer ce dispositif. Il s'inscrit dans le cadre d'évolutions professionnelles choisies, construites avec une qualité des candidatures intéressantes. C'est une vraie synergie qui peut être faite entre différentes filières et qu'on a tout intérêt à développer.

M. Jaffré indique que cet objectif est porté par le contrat d'objectif et de performance. Satisfaction également dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie 2021-2023. La DGAFP souhaite mettre en place en interministériel le dispositif « Passerelle ».

Mme Durand indique que cette première expérimentation après une année de travail en concertation avec le ministère de l'éducation nationale et les 5 IRA peut être regardée comme un succès.

M. Seyer indique que les enseignants sont dans une volonté d'évolution professionnelle, choisie et construite.

Mme Durand indique que lors des différents échanges, les enseignants ont été très soucieux de l'image qu'ils pouvaient renvoyer aux intervenants et au sein de l'équipe IRA considérant qu'ils ne souhaitaient pas être perçus comme des agents en reconversion ou reclassement mais en transition professionnelle.

M. Bemer a eu le plaisir d'échanger avec les participants lors d'un bilan et a constaté un très bon état d'esprit. C'est un réel succès.

Ce dispositif serait à proposer à d'autres ministères (santé, police...).

M. Afonso-Tupet indique que ce dispositif mérite d'être présenté comité local de l'emploi public.

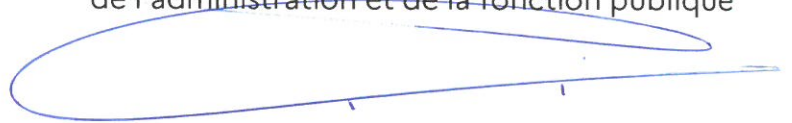
Questions diverses

M. Tournu demande si l'épreuve de langue sera rétablie ?

Pas de réintroduction de ces épreuves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20

Le représentant de la directrice générale,
de l'administration et de la fonction publique



Yann-Gaël Jaffré

La secrétaire de séance,



Patricia Legrand